

**CONTRÔLE SUR PIECES DE L'EHPAD LE GRAND MELGORN A PORSPODER**  
**MAI 2023**

**TABLEAUX DE SYNTHESE DES PRESCRIPTIONS ET DES RECOMMANDATIONS DEFINITIVES**

TABLEAU 1 : SYNTHESE DES PRESCRIPTIONS

Thématique	N° Prescription <i>(N° Ecart et/ou remarques)</i>	Contenu	Délai mise en œuvre	Eléments de preuve à fournir
Gouvernance	Prescription 1 (Ecart n° 1)	<b>Elaborer un document unique de délégation afin de se mettre en conformité avec la réglementation (article D312-176-5).</b>	3 mois	Document unique de délégation
Gouvernance	Prescription 2 (Ecart n° )	<b>Elaborer un projet d'établissement afin de se mettre en conformité avec l'article L311-8 du CASF.</b>	18 mois	Projet d'établissement
Gouvernance	Prescription 3 (Ecart n°3 )	<b>Mettre en conformité les relevés de conclusion du conseil de la vie sociale dans le respect de la réglementation (article D311-20 du CASF).</b>	3 mois	Relevés de conclusion du conseil de la vie sociale signés du Président
Gouvernance	Prescription 4 (Ecart n°4)	<b>Soumettre le règlement de fonctionnement aux instances représentatives du personnel et au CVS afin de le mettre en conformité avec la réglementation (article R311-33 du CASF) .</b>	3 mois	Avis du CVS et des instances représentatives du personnel
Gestion des risques	Prescription 6 (Remarques n°8,9,10)	<b>Améliorer le dispositif de gestion des risques en :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettant en place un dispositif de recueil, de traitement et d'analyse des évènements indésirables formalisé et opérationnel en prenant en compte les recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM/HAS,</li> <li>- Mettant en place un dispositif d'analyse des pratiques professionnelles au sein de l'établissement dans le respect des recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM/HAS.</li> <li>- Mettant en place un dispositif de recueil, de traitement et d'analyse des réclamations des résidents et des familles formalisé et opérationnel en prenant en compte les recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM/HAS.</li> </ul>	12 mois	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Procédure de recueil, de traitement et d'analyse des évènements indésirables</li> <li>-Calendrier des réunions d'analyse de pratiques professionnelles</li> <li>-Procédure de recueil, de traitement et d'analyse des réclamations</li> </ul>

TABLEAU 2 : SYNTHESE DES RECOMMANDATIONS

Thématique	N° Recommandation (N° Remarque)	Contenu
Gouvernance	Recommandation 1 (Remarques n°1 et 3)	Elaborer une fiche de poste ou une lettre de mission pour le directeur de l'établissement et de l'infirmier coordinateur en prenant en compte les recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM/HAS « Mission du responsable d'établissement et rôle de l'encadrement dans la prévention et le traitement de la maltraitance – ANESM décembre 2008 »
Gouvernance	Recommandation 3 (Remarque n°4)	Proposer à l'infirmière coordinatrice un parcours de formation d'encadrement.
Ressources humaines	Recommandation 4 (Remarques n°5 et 6)	Elaborer une procédure d'accueil et d'accompagnement des nouveaux personnels et des remplaçants afin de faciliter leur intégration au sein de l'établissement et leur adaptation aux résidents, dans le respect des recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM/HAS et mettre en place un compagnonnage pour les nouveaux arrivants.
Ressources humaines	Recommandation (Remarque n°7)	S'inscrire dans une démarche proactive pour renforcer la qualité de l'accompagnement des résidents la nuit, en interne ou en vous appuyant sur un dispositif mutualisé déjà existant ou en mettant en place un dispositif mutualisé ad hoc avec d'autres EHPAD, pouvant être porté par l'HAD de votre territoire.